

Développement numérique de la chaîne du livre en CF

C Com

Construction, réparation, entretien de projets culturels

Clotilde Guislain

Un chantier initié par le Ministère de la Communauté française

Groupe de travail: Alexandre Lemaire,
Bruno Merckx, Evelyne Lentzen, Jean-
François Fueg, Jean-Luc Outers, Joseph
Duhamel, Martine Garsou, Philippe Pépin
et Sonia Lefebvre

1. Rappel du cadre de la mission

1.1. Objet du contrat

Accompagner l'administration dans l'analyse

- des **besoins du secteur** de l'édition d'une part et des librairies d'autre part afin de disposer des éléments nécessaires à la mise en œuvre progressive d'un plan de développement numérique de la chaîne du livre en Communauté française de Belgique
- de la **faisabilité de ce plan** de développement numérique de la chaîne du livre afin de disposer des éléments nécessaires à son évolution.

Objet du contrat

Deux **hypothèses de travail** ont été retenues :

- la création d'un entrepôt numérique
- et d'un portail de valorisation,

centrés dans un premier temps sur la littérature.

Objet du contrat

Les axes à débattre seront :

- la **création d'un e-entrepôt** destiné à accueillir entre autres les œuvres patrimoniales de la Communauté française,
- l'installation d'un **portail commun des acteurs du livre**, doté d'un contenu éditorial et centré dans un premier temps sur la littérature,
- la faisabilité de la mise en place d'un partenariat, avec les éditeurs de la Communauté française, en vue de développer une **plateforme de gestion et de publication numériques**,

Objet du contrat

- l'accès des librairies au commerce en ligne et à la vente de livres numérisés
- l'analyse des changements induits par les technologies de la communication (web.2, réseau sociaux...).



1.2. Clauses techniques

. clauses techniques

- consultation des différents acteurs de la chaîne du livre en Communauté française (exemples non exhaustifs : sociétés d'auteurs, Adeb, Banque du livre, SLFB, associations de bibliothécaires...),

- **consultation d'interlocuteurs publics** qui sont liés ou qui pourraient être liés aux développements numériques de la chaîne du livre (Service général des Lettres et du livre, Service des Arts plastiques, Service juridique de la Communauté française, Région wallonne, Région bruxelloise, PEP'S, START, Ethnic, Instances d'avis concernées...);

- **consultation d'intervenants privés** qui ont une pratique et ou expertise dans le domaine et qui pourraient devenir partenaires du plan de développement à finaliser (éditeurs, libraires, opérateurs privés désireux d'investir dans des outils de communication...)

- **participation aux contacts informatifs** avec des structures publiques régionales, fédérales, européennes ou étrangères (Bibliothèque royale, Europeana, Gallica, SLF, CNL, 1001librairies.com, Arrow...)

clauses techniques

- la rédaction et la fourniture (au format électronique) des **procès-verbaux** des rencontres générées par les consultations précitées ;

- fourniture (au format électronique) d'un **rapport intermédiaire** précisant l'état d'avancement des travaux fin octobre 2010 et d'une **synthèse finale** en décembre 2010 devant permettre l'élaboration du plan de développement.

clauses techniques

- Au terme de l'étude, le **rapport final** sera présenté oralement, avec un support visuel, (en décembre 2010 ou janvier 2011) au Service général des Lettres et du livre

2. tour de table

La parole aux acteurs
de la chaîne du livre...

2.1. Éditeurs:

- ADEB: Bernard Gérard, Simon Casterman, Georges Hoyos
- André Versaille (éditions André Versaille)
- Georges Hoyos (groupe De Boeck)
- Émile Lansman (Lansman éditions)
- Fabienne Rynik (la Renaissance du Livre)
- Michel De Meulenaere (Mijade)
- Sacha Goerg (l'Employé du mois)
- Sergio Honorez (Dupuis)
- Tanguy Habrand (les Impressions Nouvelles)
- Thierry Leroy (Espace Création)

- Ce qu'ils en pensent...
 - La **révolution numérique** a déjà eu lieu dans leurs process de travail
 - Reste à intégrer dans le workflow et dès la conception des projets les **usages multiples** qui pourront être faits d'une « œuvre »
 - Reste également à intégrer (certains le font déjà mais...) les **nouvelles formes de communication et de prescription** en matière de lecture (réseaux sociaux, etc.)

- Leurs attentes par rapport à la CF
 - Soutien à leur « métier de base » (quand il n'y aura plus d'éditeur en CF, il n'y aura a fortiori pas d'éditeur numérique!) en ce compris, un soutien ponctuel à la numérisation (sur le plan technique mais surtout sur le plan administratif: gestion des droits, recherche des ayant-droits, etc.)
 - Initiatives en matière de formation et/ou d'information

- Ni entrepôt numérique (à nuancer, sauf fonction « dépôt légal actualisé »), ni site portail « CF » mais pourquoi pas: initiatives transversales fédératrices autour de thématiques particulières (par exemple: le symbolisme en Belgique au XIX^e siècle, à l'occasion de l'année du symbolisme en Europe ou d'une grande rétrospectives aux MRBA ou...) et associant les différents acteurs CF

À noter: on sort ici du dossier « passage au numérique de la chaîne du livre » pour entrer dans un dossier « partenariat entre la CF et les entrepreneurs culturels »....

- Travail à réaliser en **concertation avec la profession** autour
 - Des incitants « recherche/développement »
 - De la rémunération des acteurs (droits)
 - Des modalités d'aide à la numérisation

- Création d'une **structure (public/privé)** appelée à gérer pour des partenaires « investisseurs » les enjeux et nouveaux développements liés à la numérisation:
 - **nouvelles formes** en termes de contenus et de commercialisation
 - **offre de services** à « la profession »: numérisation, indexation, référencement...

- **Soutien à la négociation** vers les portails « référents » en francophonie (Numilog, ePage...) et vers les « nouveaux opérateurs » à l'échelle mondiale (principalement: Google, Amazon et Apple)
- Association de toute **initiative de type** « patrimonial » (numérisation de fonds, archives...) aux moyens humains (mise à disposition de personnel) de la mener à bien...

- Veiller à ce que la Communauté française fasse **appel à « la profession » pour éditorialiser les contenus** qu'elle envisage de numériser (et donc éviter que celle-ci ne se substitue aux professionnels du secteur!)

2.2. Libraires:

- Alexis Chaperon (Filigranes, Bruxelles)
- Patrick De Munck (D Livres, Dinant)
- Philippe Lemahieu (Pax, Liège)
- Raphaël Bonaert (Librairie du Midi, Bruxelles + Banque du Livre)
- Régis Delcourt (Président ALFB, Point Virgule, Namur)

- Un enjeu capital par rapport à la vente en ligne et au livre numérique:
 - L'alignement du prix de vente des livres sur les prix français!

(sauf Filigranes qui considère que la liberté sur le prix du livre en Belgique devrait permettre aux libraires belges de « jouer cette carte »)

tour de table, libraires

Pas difficile de comprendre que si les livres sont en moyenne 15% plus chers en Belgique, le lecteur lambda, internaute de base, les commandera... en France! Et que le développement de la chaîne numérique du livre enterrera la librairie en CF...

*voir l'impact qu'aura l'adhésion de Pax à 1001libraires.com:
solution au verrouillage de ce dossier???*

Se reporter aux conclusions de la récente étude de Tanguy Habrand sur le sujet!

- Importance capitale de la **formation**: les libraires sont très peu préparés à « la librairie de demain »: si on ne les aide pas à concevoir leur métier à plus ou moins long terme, d'autres acteurs auront pris leur place!

- Comme pour les éditeurs, attentes du secteur:
soutien à leur métier de base!
 - Informatisation des librairies
 - Labellisation (avec valeur ajoutée...), image de marque
 - Veille commerciale (outils d'information) et technologique (présence sur Internet)
 - Accès/participation réseaux vente en ligne (plutôt accès aux plate-formes/réseaux intégrant l'ensemble de la production francophone plutôt que création d'une plate-forme CF sur le modèle de boek.be en Flandre)

- À noter: la faible valeur perçue par le consommateur du livre numérique (-20 à -70% par rapport au « livre papier »)

2.3. Auteurs:

- Frédéric Young (Scam, Sacd, Sofam, Maison des Auteurs)
- Jacques De Decker
- Patrick Delperdange
- Vincent Engel

- Question majeure des auteurs par rapport aux « nouvelles formes d'édition » :
leurs **droits** !
 - Comment les calculer? Sur quelle durée?
 - L'évolution de la chaîne du livre liée à la numérisation entraîne une évolution du métier de l'auteur... Comment celle-ci est-elle rémunérée?

- Importants enjeux juridiques de la numérisation des ouvrages « out of print » : gestion collective obligatoire ou licences collectives négociées ?
- Réflexion sur de nouveaux modèles de contrats adaptés et consensuels pour ouvrages « in print »

- Défense du **modèle culturel** porté par la France et basé sur l'exception culturelle, la propriété intellectuelle et le droit d'auteur
- **Risposte « intelligente » à Google**
(hiérarchisation, authentification, sélection des infos et docs)

- **Nécessité urgente de concertations interprofessionnelles pour**
 - Repenser le rôle et la place du libraire/du bibliothécaire
 - Adapter les formes d'aide de la CF aux nouvelles données du secteur
 - Créer un banque de données performante commune (BELA, Banque du Livre + ...)

Et surtout...

- **Soutenir** l'innovation
- **Investir** dans des projets novateurs (cfr Wallimage!)
- **Exploiter et valoriser** au mieux les ressources existantes et s'appuyer sur l'expertise de certains acteurs en CF

2.4. Secteurs concernés, Communauté française:

- Pep's:
 - Evelyne Lentzen
- Lecture publique:
 - Jean-François Fugé et Alexandre Lemaire
- AML:
 - Marc Quaghebeur
- Musées:
 - Bertrand Fédérinov et Arnaud Quertinmont (musée de Mariemont)

Tour de table, Pep's

- Encourager/imposer un **dépôt** ? Modalités?
Procédures? Année 0?
- **Choix** des titres à numériser et **priorités**
- **Financement**
- Conditions **d'exploitation** et **partenariats**

- **Évolution du métier** de bibliothécaire (et de sa formation!)
- Utilisation des **réseaux sociaux**
- **Médiation culturelle**, interface entre le public et la cyber-planète...
- **Redistribution des rôles** entre bibliothèques (et spécialisation de certaines d'entre elles sur le ln)

- Rémunération et organisation pratique du « prêt numérique »
- Numérisation de certains fonds originaux des bibliothèques

- Actuellement: numérisation en fonction de critères d'urgence (docs à préserver et/ou demandes ponctuelles, enjeux spécifiques)
- Véritable « caverne d'Ali Baba », ressources à exploiter pour
 - Les livres numériques à inventer autour des auteurs francophones belges à destination du monde scolaire par exemple (manuscrits originaux, textes successifs, archives audio ou vidéo, témoignages, etc.)
 - Une collection de littérature « africaine » (dont la circulation « papier » serait bien improbable...)

- À noter: ce sont les seuls interlocuteurs rencontrés pour lesquels le schéma « entrepôt/plate-forme » semble pertinent dans la mesure où il pourrait **accroître leur visibilité** et où il permettrait une **mise en commun et une valorisation de leurs ressources** (par ex:abonnement partagé aux revues et monographies produites dans les différentes institutions, création d'une bd iconographique commune et exploitée sur le modèle de la RMN...)

Tour de table, musée de Mariemont

À savoir (et exploiter par d'autres!):

- Intégration au projet européen (Europeana)
- Travail en réseau (eurorégion notamment) et partenariats
- Utilisation des réseaux sociaux

Mais... ils ne se situent clairement pas comme des « acteurs de la chaîne du livre » et fonctionnent dans un cadre totalement subventionné

2.5. Autres acteurs

- François Nawrocki (CNL)
- Jean-Louis Rollé (Sonuma)
- Jef Maes (boek.be)
- Kurt Van Damme (Ruit, Reprobel)
- Marc D'Hooge et Frédéric Lemmers (KBR)
- Marc Minon (CAIRN)
- Robert Bernard

Tour de table, CNL

- Toutes les aides accordées par le CNL sont accordées à l'ensemble des **éditeurs francophones**
- **Inutile donc de dupliquer ces mesures** mais intérêt à s'en servir....
- Politique liée au papier et non à l'édition numérique (pas aide à la création numérique en tant que telle)!
- En matière de numérisation, il s'agit de subventions
 - Aux projets d'édition numérique
 - Création d'édition multimédia ou de projet numérique innovant (sites compagnons)
 - Numérisation et diffusion numérique de documents sous droits

- Flandre: une **interprofessionnelle** organisée, forte et largement autonome **capable d'initier des projets innovants** (vlaamse e-boek platform, projets pilotes, veille technologique...)
- Sonuma: un projet localisé en CF mais connecté à une **coupole internationale**
- CAIRN: un **modèle économique innovant**

- Quelques idées venues de Flandre... et applicables au dossier « livre numérique »
 - **Mutualiser certains services** à partir d'une structure autonome et habilitée à mener des actions pour le compte de l'ensemble des acteurs (sans pour autant nécessiter l'accord de chacun d'entre eux!)
 - **Développer un axe « innovation/recherche »** (en collaboration avec les universités ou d'autres centres de recherche)

- **Organiser une veille technologique** et un échange permanent d'informations (via site info, blog, réseaux sociaux)
- **Soutenir des expériences-pilotes**
 - Repenser les métiers: bibliothèques/libraires
 - Organisation du travail dans les maisons d'édition (liée aux nouveaux développements numériques/multimédias)
 - Nouvelles pratiques en librairie (timereading, offres conjointes papier/numérique...)
 - Applications I Pad
 - Version audio des e-livres

- Favoriser des solutions « open source », mettre à disposition des éditeurs sans passer par l'acquisition de licence un outil commun de numérisation de leurs ouvrages
- Gérer la problématique du livre numérique au sein d'un « kenniscentrum » commun à l'ensemble de la profession

- Répondre à la demande de certains opérateurs: le marché numérique est (à certains endroits) segmenté par pays (voir appstore): qui va fournir les offres « belges »?

à savoir: Sony par exemple a demandé à boek.be d'être leur fournisseur de contenus « belges »; quid pour les livres édités en français? La sélection qu'en aura fait boek.be?

- Le « modèle CAIRN » est-il transposable?

Quelques principes à retenir:

- Un partenariat public/privé
- Des partenaires privés « impliqués », des partenaires publics soutenant sans être interventionnistes
- Une autonomie d'action
- Une offre numérique innovante s'appuyant sur une édition papier
- De nouveaux formats commerciaux (bouquets, abonnements...)

tour de table, autres CAIRN

- Une réelle valeur ajoutée (accessibilité, outils de recherche, accès aux docs annexes, bibliographies personnalisées, autres publications du même auteur, sur le même sujet, infos mises à jour, etc.)
- Un mix « gratuit/payant »
- Une formule qui s'appuie sur le passé (archives) pour diffuser le présent
- Des services « joints » (veille, helpdesk, hotline, suivi projets, service clientèle, outils marketing...)

- L'expérience SONUMA crée-t-elle un précédent?
 - Forme juridique: SA dont le capital est détenu à 100% par les pouvoirs publics
 - Intégration dans un projet multinational
 - Modèles différents vers les particuliers et/ou les professionnels
 - Expertise en matière de rigueur et de méthodologie de travail (sur le plan technique et sur le plan éditorial: catalogage, choix, numérisation, propositions, gestion)
 - Capacité de stockage

- Du côté de la KBR...
 - Importance du catalogage (commun à l'ensemble des bibliothèques!) et du référencement
 - Modèle de partenariat « public/privé » adopté pour la numérisation des archives des institutions scientifiques fédérales
 - Dépôt légal et/ou entrepôt CF???

tour de table, RW

- Vers un « pôle de compétitivité numérique » en CF?

(l'idée sera développée plus loin...)

Conclusions « tour de table »

- Entrepôt numérique et portail CF n'apparaissent pas aux acteurs de la chaîne du livre comme les outils qui leur permettront demain d'accéder à « l'ère numérique »

Il s'agit là davantage d'outils destinés à renforcer l'image institutionnelle de la CF mais qui ne correspondent ni aux attentes du secteur ni aux pratiques des utilisateurs/lecteurs/citoyens...

Conclusions « tour de table »

*Néanmoins, si la CF souhaite dans le cadre de sa politique culturelle (et non d'une politique de soutien des acteurs de la chaîne du livre dans leur passage au numérique), se doter d'un tel outil, il serait intéressant d'identifier **une dizaine de thématiques « porteuses de l'identité de la CF »**, qu'elle exploiterait alors de manière transversale à l'occasion d'années dédiées, d'événements, de programmation muséale, etc. Ces initiatives rendraient le patrimoine de la CF de plus en plus visible au fil des ans...*

Conclusions « tour de table »

- Confrontés à une véritable « révolution culturelle » (au-delà de la mutation technologique), le secteur est appelé à se transformer, s'ouvrir, apprendre ses nouveaux métiers, créer des passerelles, inventer de nouveaux concepts en adéquation avec les attentes du public...

Conclusions « tour de table »

Pour y parvenir, les acteurs de la chaîne du livre ont besoin du **soutien de la CF** pour...

- ✓ une veille technologique et une aide à la formation
- ✓ une mutualisation de ressources permettant de réussir la mutation numérique
- ✓ un soutien à des projets innovants en matière de création, de diffusion, de promotion

3. Pistes de travail

- Considérations géographiques:

Quand le « territoire CF » est-il un enjeu?

... et quand ne l'est-il pas?

Pistes de travail, considérations géographiques

- Un principe simple: **oui**, lorsque l'action se limite aux « frontières » de la CF:
 - Un portail commun aux libraires labellisés de la CF
 - Un outil de travail intégré pour l'ensemble des bibliothèques de la CF
 - Un site référent « littérature » en CF (pour autant qu'il intègre bien tous les acteurs: éditeurs, auteurs, universités, revues, réseaux sociaux de lecteurs, etc. quelle que soit leur localisation effective)
 - Un projet de formation des acteurs de la CF

Pistes de travail, considérations géographiques

- Et **non**, lorsque l'enjeu dépasse ce territoire:
 - Plateforme de stockage et/ou de vente des livres numériques (nécessité de s'inscrire sur le marché visé!!!)
 - Portail CF: nécessité d'intégrer tous les domaines couverts dans des « coupoles » plus larges au niveau de la francophonie: bd, littérature policière, essais en sciences humaines, livres d'art, etc.

Nécessaire intégration à Gallica2, référencement sur Google, présence sur les moteurs de recherche « recommandés » et dans les bd pertinentes

Pistes de travail, considérations géographiques

- La CF doit avoir l'ambition d'être un acteur culturel non pas cantonné au sud de la frontière linguistique belge mais **ancré dans la francophonie!**
- Le passage à l'ère numérique donne à la profession l'opportunité de **sortir d'un territoire géographique pour s'inscrire dans un territoire culturel!**

- Considérations « politiques »
 - Où l'intervention de la CF est-elle **légitime et pertinente** (et/ou autres lieux où l'action devrait être menée)?
 - La CF est souvent amenée à prendre des **initiatives par défaut** (manque d'acteurs ayant une surface économique suffisante entre autres) d'une interprofessionnelle forte dans le secteur...

Pistes de travail, considérations politiques

- Où inscrire les projets que nous allons être amenés à préconiser?
 - Lettres et Livres/Culture/CF
 - CF/francophonie/UE/cyberplanète
 - CF/Région wallonne/Région bruxelloise

- Quel est l'impact de l'évolution institutionnelle actuelle?
(voir notamment ce qu'en pensent les responsables de la KBR!)

- Considérations sémantiques:
 - Livre, livre numérique, chaîne du livre: de quoi parle-t-on exactement?
 - Comment rendre compte de la dissociation entre le contenu et son support qu'entraîne la révolution numérique?
 - Et si plutôt que de « livre numérique » ... on parlait plutôt d'accès au savoir, de partage culturel (la question du support n'étant en définitive qu'une question de « technique » à un moment «m» de l'évolution du marché et des comportements)? Et donc de « livre rhizomatique ». C'est plus joli que « produit culturel » mais un peu codé: alors, reste un mot à inventer...

Pistes de travail, considérations sémantiques

De même que la télévision n'a pas tué le cinéma, le livre numérique ne tuera pas le livre papier. Dans les années cinquante, il aurait été absurde de tenter de comprendre l'avenir de la télévision à travers le prisme de l'industrie cinématographique. Penser aujourd'hui le livre numérique en s'appuyant uniquement sur la vision qu'en a l'industrie du livre papier serait de même un non-sens.

(non-fiction.fr : pourquoi les éditeurs français courent à leur perte?)

Pistes de travail, considérations sémantiques

Pour le reste, pourquoi un livre serait-il vendu sous la forme figée d'un PDF, d'un ePub tandis qu'en ligne tout bouge? Pourquoi ne pas lui laisser la possibilité de se transmettre aussi selon d'autres interfaces? Éditer un livre en ligne consiste à l'adapter _ comme on adapte un roman au cinéma ou au théâtre, comme on traduit une langue vers d'autres_.

(Un livrel n'est pourtant pas un livre, Constance Krebs)

Pistes de travail, considérations sémantiques

- Comment passer de la gestion d'une production matérielle à la **gestion de flux** (les articuler, leur donner sens...)?
et donc rester « éditeur » au sens
« passeur » du terme?
Cfr logiciel flipboard pour les contenus twitter

- Considérations stratégiques
 - Voit-on se profiler une stratégie à adopter par la Communauté française pour favoriser la numérisation de la chaîne du livre? Quel sera son rôle?
 - Incubateur de projets?
 - Soutien aux industries créatives? À la création?
 - Comment profiler cette action sur le plan international et suffisamment enrichir le terreau de la francophonie que pour atteindre une **masse critique** suffisante (cfr TV 5)?

Pistes de travail, considérations stratégiques

- Comment permettre au secteur d'effectuer sa **morphose** : aux acteurs d'évoluer vers les nouvelles fonctions du numérique, au secteur d'élargir son territoire d'action...?
- Comment « avancer en marchant », avec ceux qui ont des projets, dans un **processus inclusif**, qui ne laisse personne sur le quai?

Pistes de travail, considérations stratégiques

- Comment créer le « bouillon de culture » suffisant pour faire fonctionner la marmite numérique en CF?

- Voit-on se profiler un (des) projet(s) innovant(s) à l'appui de cette stratégie?
 - Pour quoi faire?
 - Avec quels acteurs?
 - Selon quel modèle économique?

Par exemple...

Et si la Communauté française était à l'initiative d'un projet qui valorise (en le rémunérant justement) et transforme certains produits de notre catalogue: par exemple un « produit culturel » associant le texte d'une pièce, sa bande annonce, l'interview de l'auteur ou d'un metteur en scène, des références critiques, un extrait vidéo...?

(Emile Lansman)

Par exemple...

Et si on réalisait un « portail par appartements » (plutôt que de rêver à la construction d'un improbable immeuble) valorisant toutes les ressources de la Communauté française sur une thématique donnée: le symbolisme en Belgique, Maurice Maeterlinck ou... ?

Faire au niveau du numérique ce que la collection « Bouquins » a fait en son temps au niveau du papier?

(André Versaille)

Par exemple...

Et si la Communauté française mettait en place une structure commune permettant d'exploiter les ressources des différentes institutions notamment en valorisant leurs publications et en exploitant de façon plus professionnelle leurs ressources iconographiques?

(Bertrand Federinov)

Par exemple...

*Et si la Communauté française favorisait
localement l'émergence de projets
pédagogico-éditoriaux cohérents
initiés/coordonnés par les libraires?*

(Raphaël Bonaert)

4. Quelques chantiers à finaliser

Un laboratoire? Des formations?

Une boîte à outils? Une concertation?

Un pôle de compétitivité?

Chantiers à finaliser

- A l'évidence: pas une mesure, un mode de subventionnement, une structure à mettre en place mais des initiatives à encourager, des formations à initier, des projets à développer, de nouveaux produits à inventer...
- Une politique innovante et réactive, à l'écoute du secteur à poursuivre...

4.1. le challenge

Un défi économique à relever en
réseau...

Le challenge

- l'idée de créer un « pôle de compétitivité » autour du livre numérique ne semble pas pouvoir réalistement être mise à l'ordre du jour....
(secteurs définis de longue date dans le cadre européen qui viennent de s'élargir à un 6ème pilier « vert » mais ne seront pas remis en question...) + trop faible envergure économique des projets potentiellement concernés.
- mais, reste l'idée de base: rapprocher le secteur du livre de ses « compléments » technologiques et de contenus pour imaginer les « livres » de demain.... **Désenclaver le secteur!**

Le challenge

- Fonctionnement par « projets innovants » associant le secteur du livre, les secteurs à y associer, la recherche, la formation, les pouvoirs publics sur base de
 - Étude de marché
 - Business plan
 - Valeur ajoutée (y compris à l'international)
 - Dimension innovante
 - Travail en réseau

Le challenge

- On pourrait ici imaginer des initiatives reliées
 - au cluster TWIST (technologies wallonnes du son, de l'image et du texte), pôle image de Liège
 - à la plate-forme multimédia qui d'ici quelques années s'implantera à Reyers
 - aux modèles de Dreamwall (Charleroi), de Virtualis (Mons), aux compétences développées au sein de Technocité (Grand Hornu, Mons) et de l'Infopole(Namur)

Le challenge

- Cela pourrait susciter:
 - Un master en « développement de projets culturels/numérique »
 - Des outils de gestion des droits et de sécurisation juridique
 - Un laboratoire de création de projets numériques « jeunesse » ou « tourisme » ou...
 - Des propositions de fiscalité adaptées
 - Ou...

À condition...

- De créer les conditions pour qu'un tel projet puisse voir jour
 - Mise en place d'un **groupe de pilotage** privé/public
 - Affectation de moyens lui permettant de fonctionner pendant un an minimum pour trouver un mode de fonctionnement et de financement (partenaires privés + régions) pour les projets permettant au secteur de réaliser sa **mutation numérique**

4.2. « nom de code LN* »

*Qui pourrait s'envisager
comme la phase 1 du challenge...*

* LN = livre numérique

« Nom de code LN »

- Un centre de ressources numériques

(voir les « maisons du livre numérique » qui se mettent en place à Paris ou dans la région Aquitaine)

« Nom de code LN »

Une **structure autonome** basée sur un partenariat public (Start/RW/RB)/privé (opérateurs du secteur) et répondant aux besoins de la chaîne du livre en matière de numérisation

expertise + service

« Nom de code LN »

Qui se construirait autour de:

- + **prestation de services** (numérisation, enrichissement, référencement...)
- + **laboratoire de création**
- + mise en place de **nouvelles formes d'édition** à la carte/à la demande
- + **nouvelles modalités de commercialisation** et de promotion
- + développement d'outils en « **open source** »

« Nom de code LN »

- Et qui fonctionnerait également comme « pépinière de projets »

Voir par exemple le projet Espace Nord actuellement en gestation et qui pourrait servir de prototype à d'autres projets

Ou pourquoi pas demain un « musée imaginaire de Franquin » ou...

4.3. Et, a minima... une boîte à outils

poursuite et amplification des actions
entamées par la CF

4.3.1. En matière d'information

- Veille technologique
- Informations pertinentes sur l'évolution du secteur
- Mise en réseau des acteurs, de leurs bases de données

- **Référencement et certification des informations**
- **Journées d'information professionnelles**

4.3.2. En matière de formation

- En raison de l'étroitesse du secteur et du peu de débouchés professionnels qu'il offre en CF, il convient d'inscrire les propositions suivantes dans le contexte de « production de contenus à caractère culturel » plutôt que de l'édition au sens strict...

- À CT: à prendre en charge par la CF (par défaut...)
 - Comment utiliser les réseaux sociaux?
 - Pourquoi numériser (archivage et exploitation)?
Comment? Avec quels sous-traitants? À quel prix?
 - Comment penser un produit culturel en fonction de ses différentes fonctions et usages? Modification dans les pratiques et l'organisation du travail
 - Veille technologique

- **À MT:** à prendre en charge au niveau des organismes de formation continuée (CEFORA, CEPEGRA, Technofutur, Technocité, partenariat avec l'Asfored)
 - Comment concevoir un projet?
 - Nouvelles technologies, logiciels et supports
 - Comment réorganiser sa librairie?
Gérer/exploiter sa « bd clients »?

- À LT: au niveau des « formations qualifiantes »
 - Comment passer du métier d'éditeur au métier de producteur de contenus?
 - Les nouveaux libraires (spécialisation et expertise dans le conseil, impression à la demande, sélections thématiques dans l'offre numérique)
 - Les nouveaux bibliothécaires (agrégateurs de contenus, experts en recherche, facilitateurs culturels)

4.3.3. En matière de référencement

- Mise en place des **outils** qui permettront aux auteurs, éditeurs... de voir leur travail reconnu, vu, dans la « jungle électronique »
- **Concertation** des acteurs concernés sur ce qui fait le « patrimoine à référencer » de la CF

(la CF se fera davantage connaître en favorisant ce référencement qu'en créant un portail auquel personne n'aurait l'idée de se référer...)

4.3.4. En matière juridique

- **Concertations interprofessionnelles** sur les aspects juridiques et les modes d'exploitation
- **Pratiques innovantes** en matière de prêt, de lecture partagée, et de leur rémunération

4.3.5. En matière de subventions

- Renforcement du soutien des acteurs de la chaîne du livre dans leur **métier de base**
- **Adaptation** des modes de subventionnement **aux enjeux numériques** (réaffectation de moyens)
- **Soutien à l'innovation et à la création** en matière numérique

- Soutien aux **initiatives de réseau et interprofessionnelles** qui permettraient d'acquérir des « outils partagés » tels que:
 - Contrat commun / service mutualisé: leaksearch et/ou BAF
 - Outil d'analyse marché/comportements:
Études type GFK ou panel IPSOS ou...
 - Expertise juridique (CRID Namur ou...)
 - Réalisation d'une véritable étude sur le poids économiques du secteur

À condition...

- De maintenir en place le **groupe de travail** (task force) créé au sein de l'administration
- De dégager les **moyens** suffisants (temps de travail essentiellement) pour remplir ces missions
d'information/formation/concertation/
facilitation/outils...
- De pouvoir s'appuyer sur une interprofessionnelle forte et structurée

À condition...

- De maintenir en place le **groupe de travail** (task force) créé au sein de l'administration
- De dégager les **moyens** suffisants (temps de travail essentiellement) pour remplir ces missions
d'information/formation/concertation/
facilitation/outils...
- De pouvoir s'appuyer sur une interprofessionnelle forte et structurée

budget

- Le tableau ci-après préconise l'implication en **temps 1** (année 2011) de la CF comme « **déclencheur** » sur ce dossier (notamment par la réaffectation de moyens existants)
- En **temps 2** (2012/2016) c'est au niveau de la RW et des opérateurs du secteur et/ou des organisations professionnelles que les projets devraient trouver leur **assise**...

budget

	2011	2012/2016
Groupe pilotage/création centre de ressources	100 000	
Veille informations	25 000	
Travail en interprofessionnelle	50 000	100 000
Groupes travail/objectifs ciblés	50 000	
Aide à la création/projets	50 000	50 000
Archivage/dépôt légal CF	50 000	50 000
Prototype EN/distribution ln/CF	50 000	50 000

The diagram consists of several arrows indicating budget changes between 2011 and 2012/2016. An arrow points from 100 000 in 2011 to a higher value in 2012/2016. Another arrow points from 25 000 in 2011 to a higher value in 2012/2016. A third arrow points from 50 000 in 2011 to 100 000 in 2012/2016. A fourth arrow points from 50 000 in 2011 to a higher value in 2012/2016. A fifth arrow points from 50 000 in 2011 to 50 000 in 2012/2016. A sixth arrow points from 50 000 in 2011 to 50 000 in 2012/2016. A seventh arrow points from 50 000 in 2011 to 50 000 in 2012/2016.